

De Vous à Mouais

Prochaine parution :
AVRIL 2021
 Dépôt des articles au plus tard
le 20 MARS 2021
 (par courriel).

Bulletin municipal gratuit de la Mairie de Mouais - Directeur de Publication : M. Yvan MENAGER,
 Maire. Mairie - 5, rue de la Mairie - 44590 MOUAIS Tél : 02 40 07 73 41 Fax : 02 40 07 73 33 Courriel :
 mairie.mouais@wanadoo.fr - Site internet : www.mouais.fr - Dépôt légal : septembre 2016.

PERMANENCES DES ELUS

M. Yvan MENAGER Maire : sur R.D.V. au 02 40 07 73 41
 ⇒ Monsieur Sébastien HAULBERT, 1er adjoint chargé des Finances, de la Communication, du tourisme et du cadre de vie. 02.40.07.73.41
 ⇒ Madame Ketty KNOCKAERT-GUILLAUME, 2ème Adjointe chargée des affaires scolaires et sociales et de la vie associatives 02.40.07.73.41
 ⇒ Monsieur Eric DEWAELE, 3ème Adjoint chargé de l'urbanisme, de la voirie des travaux et du bâtiment 02.40.07.73.41
 Monsieur Yves DANIEL Député : permanence : 4, Allée des Lilas - 44170 NOZAY (face à la communauté de communes). Prendre R.D.V. au 09 67 06 38 17 ou courriel : permanence-depute@yves-daniel.org
 Conseiller Départemental : M. BIGAUD Yannick ou M^{me} DOUET Anne-Sophie : 1^{er} mercredi du mois : 9 h/12 h - Pole Emploi Social DERVAL.

SERVICES : PETIT MEMO

Les numéros d'urgences

SAMU.....15 Pompiers.....18 Gendarmerie.....17

Permanences médicales et paramédicales

Le soir à partir de 20 h et le week-end à partir du samedi midi, pour contacter un médecin, composer le 15

Mairie : Accueil : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 02 40 07 73 41

A.D.M.R. de Derval : 02 40 07 81 67

A.M.D. de Sion-les-Mines : 02 40 28 94 37

Bibliothèque « Lire, Lire là » : Place de l'église - Mouais 02 40 07 67 34. Mardi 10 h-12 h et samedi 15 h 17 h

Centre de soins infirmiers - OPASS : 2, rue de la Poste - Sion-les-Mines - 02 40 07 01 24 : Permanences le mardi et le jeudi de 8 h à 8 h 30 14 rue de la Garlais à Derval

Centre Médico Social : 02.40.79.40.76

Communauté de Communes du secteur de Châteaubriant-Derval : 5 rue Gabriel Delatour 44110 CHÂTEAUBRIANT

Standard : 02 28 04 06 33

Déchetterie (au « Vieux Bourg » de Lusanger) Lundi, vendredi, samedi : 14 h à 18 h - Mercredi : 9 h à 12 h.

Espace aquatique intercommunal : 02.40.07.50.00

www.espace-aquatique-derval.com

Enfance-Jeunesse « Potes des 7 lieux » : 12, rue de Redon - Derval 02 28 50 46 39. Centre de loisirs pour les 4/11 ans - Animation jeunesse 11/17 ans

Espace France Services Derval : 14, rue de la Garlais - Derval - 02 40 81 82 26 Du lundi au vendredi : 9 h - 12 h 30/ 13 h 30 - 17 h

Relais Assistantes Maternelles : 8, rue du Lavoir - Derval 02 40 07 27 95. Lundi, jeudi, vendredi : 9 h - 12 h 30 - Mardi : 14 h - 17 h

Transport « ALEOP » : 09..69.39.40.44

Bulletin disponible :

- ☒ en Mairie
- ☒ au café « Pic'assiette »
- ☒ au « Fournil du Verger »
- ☒ à la bibliothèque
- ☒ en version couleur par courriel
- ☒ www.mouais.fr
- ☒ Espace France Services de Derval

Etat-Civil

DECES : Monsieur HÉRAUD Robert décédé le 22 février 2021 à Châteaubriant

INSCRIPTION ECOLE DE MOUAIS

Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants à l'école pour la rentrée scolaire 2021/2022 peuvent dès à présent se faire connaître à la Mairie de Mouais.

Comme vous le savez, la Mairie a investi pour garder son école et a fait le choix d'opter pour une offre qualitative. Nous vous proposons aujourd'hui une école biosourcée (mur en terre/paille, isolation en laine de chanvre, peinture bio...) claire et spacieuse. La cantine est livrée par Lusanger doté d'un cuisinier qui utilise des produits locaux. Les classes sont munies de rétroprojecteurs et les élèves disposent d'ordinateurs et de tablettes (école numérique subventionnée par l'éducation nationale). Le périscolaire a été réhabilité et adapté aux besoins, il est désormais au rez-de-chaussée et répond aux normes d'accessibilité des personnes en situation de handicap (tout comme l'école).

La Mairie a tout fait pour améliorer les conditions d'accueil de vos enfants à l'école de Mouais, en offrant une école qui répond aux besoins éducatifs, alimentaires et environnementaux de grande qualité.

Le directeur se rend disponible pour une visite de la nouvelle école, vous pouvez le contacter en dehors des heures de classes (à midi ou après 16h15) au 0971420233 .

Pour le dossier d'inscription contacter la Mairie au 0240077341 ou par mail mairie.mouais@wanadoo.fr



NOUVEAU POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Un nouveau point d'apport volontaire (verres, journaux etc....) a été mis en place rue du stade, sur la parking face au terrain de foot.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2021

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020 : Unanimité

Ø Ouverture d'une ligne de trésorerie

Compte tenu des besoins actuels de trésorerie, nés du retard dans l'encaissement des subventions notifiées par les partenaires de l'opération d'extension et de réhabilitation de l'école publique communale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contracter auprès de la C.R.C.A.M. Atlantique Vendée, une Ouverture de Crédit d'un montant de 200 000 € destinée à faciliter l'exécution du budget annuel. Elle expose que ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré :

Décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE l'attribution d'une ouverture de crédit, aux conditions financières proposées :

Montant : 200 000 €
 Taux : Moyenne de l'EURIBOR un Mois + marge de 0.60 %
 Commission d'engagement : 0.15% prélevée par débit d'office à la mise en place
 Paiement des intérêts : à la fin de chaque trimestre civil
 Frais de dossier : néant
 Durée : 1 an,

Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la commune.

Prend l'engagement :

- d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution du budget annuel,
- d'affecter les ressources procurées par ce concours, suivant leur destination et les règles d'affectation budgétaire,

Prend l'engagement pendant toute la durée de l'Ouverture de Crédit de créer et de mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.

Confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Ø SYDELA : Modification des statuts

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17, L.5211-18 du CGCT, L.5211-19, L. 5211-20 et L. 5711-1 et suivants,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte,

Vu la délibération n°2020-63 du 5 novembre 2020 adoptée par le Comité syndical du SYDELA et portant modification statutaire,

Considérant que par délibération en date du 12 décembre 2019, la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE a pris la décision d'adhérer au SYDELA avec transfert de la compétence « Réseaux et services locaux de communications électroniques » à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que, par délibération en date du 28 mars 2019, la Communauté d'agglomération de Pornic Agglo – Pays de Retz, ainsi que l'ensemble de ses Communes membres ont accepté l'adhésion de la Commune de VILLENEUVE-EN-RETZ à l'intercommunalité. Cette intégration a également été validé par délibération du 17 juillet 2019 de la commune en question ;

Considérant que cette adhésion et le changement d'EPCI de rattachement de la Commune VILLENEUVE-EN-RETZ doivent donc être prises en compte dans les statuts du SYDELA ;

Considérant qu'il est nécessaire d'engager une modification des annexes 1 et 2 des statuts du SYDELA sur les points ci-après :

- Annexe 1 : Liste des collectivités adhérentes - ajout de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE
- Annexe 2 : Répartition des sièges de délégués au Comité syndical pour les collèges électoraux
 - Ajout de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE au Collège électoral « Presqu'île de Guérande – Atlantique » sans modification du nombre de sièges au Comité syndical ;
 - Transfert de la Commune VILLENEUVE-EN-RETZ du Collège électoral de « Sud Retz Atlantique » vers le Collège électoral de « Pornic Agglo Pays de Retz » sans modification du nombre de sièges au Comité syndical pour chacun des deux Collèges électoraux concernés par le transfert.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes.
- d'approuver la modification du périmètre du SYDELA, suite à l'intégration de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE et au le transfert de la commune de VILLENEUVE-EN-RETZ vers le collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz.

Ø Ecole : réfection trottoir et voirie entre les deux accès

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'extension et de la réhabilitation de l'école, des travaux de réfection du trottoir et de la voirie entre les deux accès de l'école sont nécessaires

Plusieurs devis sont présentés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, le devis de l'entreprise CHARIER pour un montant de 6 644,76 € T.T.C.

Ø Tarifs accueil périscolaire municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la reprise de l'accueil périscolaire par la municipalité, il convient de déterminer les tarifs applicables à partir de janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, les tarifs suivants :

- La facturation se fera à la demi-heure et s'effectue au taux d'effort.
Le taux d'effort est à 0,0022 avec un quotient familial (QF) plancher à 200 € et plafond à 1 250 € d'où un tarif horaire = QF x 0,0022
- Tarif goûter : 0,80 €

Ø Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : Renouvellement du contrat

Le contrat de prestations de services relatives à la mission de délégué à la protection des données personnelles qui avait été mutualisé entre les 26 communes et la Communauté de Communes, est arrivé à échéance.

Il convient donc de le renouveler.

Le projet de contrat proposé par la société SMA NETAGIS pour l'année 2021-2022 est identique au précédent. Toutefois, il ne comporte plus la phase état des lieux et diagnostic puisque celle-ci a déjà été réalisée. Le coût de la redevance annuelle est le même réactualisé selon l'indice Syntec, soit un montant de 436,95 € H.T. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, le renouvellement du contrat RGPD.

Venez rejoindre le Conseil des Sages de la Communauté de Communes Châteaubriant Derval !

Le Conseil des Sages est une instance participative, apolitique et indépendante créé à l'initiative de la CCCD et qui réunit des citoyens du territoire désireux de s'impliquer dans l'intérêt commun.

Le Conseil travaille sur toute sorte de sujets, soit par l'intermédiaire d'une lettre de mission délivrée par la CCCD, soit sur des sujets débattus par ses membres, et fait par la suite des propositions.

A ce jour, nous avons proposé de mettre en place un PIC, Point Infos Communautaire (par téléphone) qui permette de répondre à toutes sortes de questions : administratives, fiscales, sociales... que peuvent se poser les citoyens ; nous travaillons également sur des sujets comme une maison des adieux, les circuits courts, l'isolement...

Le Conseil se réunit le dernier jeudi de chaque mois, de 9h30 à 12h (soit une dizaine de réunions par an) dans un lieu défini préalablement.

Pour nous rejoindre, il faut être un homme ou une femme d'au minimum 60 ans, résider de façon permanente dans une des 26 communes du territoire ; aucune compétence n'est demandée, il n'y a pas de cotisation.

Pour tout renseignement

conseil-des-sages-chateaubriant-derval@laposte.net
0629916481

Vous êtes étudiant.e ?

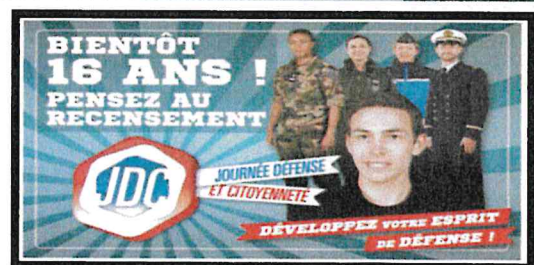
Les bons réflexes pour bénéficier des services de la CPAM ?

A partir de 18 ans, et dès réception du courrier de bienvenue de l'Assurance Maladie, effectuez sans tarder les démarches suivantes :

- Mettez à jour votre carte Vitale,
 - Téléchargez l'appli ameli (disponible sur AppStore et Google Play) et connectez-vous à votre compte personnel sur ameli.fr,
 - Si ce n'est pas déjà fait, choisissez un médecin traitant,
 - Vérifiez vos coordonnées bancaires sur l'appli ameli,
 - Créez votre Dossier Médical Partagé sur dmp.fr,
- Vérifiez votre rattachement à une complémentaire santé (famille ou autre). Si vos ressources sont modestes, n'oubliez pas d'évaluer en ligne votre droit à la Complémentaire santé solidaire (CSS) sur ameli.fr. Vous pouvez en faire la demande à partir de votre compte personnel sur ameli.fr.

Plus d'infos sur ameli.fr

<https://www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/droits-demarches/etudes-stages/etudiant/etudiant>



informations sur la vaccination des personnes de plus de 75 ans de notre territoire

Les listes répertoriant les personnes intéressées sur cette tranche d'âge pour se faire vacciner ont bien été transmises à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé. En ont été extraites les personnes **dont la mobilité hors de chez elles est impossible**. Ces personnes, et **seulement celles-ci**, seront contactées par la CPTS afin d'organiser leur vaccination à domicile par l'équipe mobile. En cas de besoin d'un transport adapté, les personnes peuvent commander ce transport vers le centre de vaccination de Châteaubriant sachant que celui-ci est pris en charge par la CPAM.

Nous vous invitons donc à procéder à votre inscription directement sur le site www.doctolib.fr (en cas de difficulté contacter les services de la Mairie au 02.40.07.73.41)

De nouveaux rendez-vous devraient être proposés dans les prochains jours avec l'arrivée de doses de vaccins supplémentaires.

Concernant les personnes de 50 à 74 ans porteuses de comorbidités, l'Etat vient d'informer qu'elles pourraient être vaccinées par les médecins dans les cabinets médicaux et par les pharmaciens en avril prochain.

Au jour où nous faisons paraître cet article, nous venons d'apprendre que même les personnes de plus de 75 ans peuvent également se faire vacciner dès aujourd'hui dans les cabinets médicaux par leur médecin traitant avec le vaccin Astra Zeneca.



Et si vous rejoigniez le Campus Connecté de Châteaubriant-Derval ?

Ouvert depuis le 4 janvier, le **CAMPUS CONNECTÉ** vous accueille pour vous accompagner à réussir votre formation supérieure à distance.

On peut y poursuivre ou reprendre des études en bénéficiant :

- D'un lieu d'apprentissage moderne, convivial et connecté en fibre optique
- D'un rythme adapté à son besoin ou ses contraintes
- D'un accompagnement méthodologique par le tuteur
- D'un partenariat avec l'Université de Nantes pour bénéficier des ressources de l'Université
- De rencontres avec d'autres étudiants pour s'entraider

Toutes les formations proposées à distance (BTS, licence, master...), quel que soit la filière, par les établissements d'éducation supérieure peuvent être suivies sur le Campus Connecté.

Toute personne titulaire d'un bac (ou équivalence) est admissible.

EN PRATIQUE :

- Vous êtes en terminale et souhaitez poursuivre vos études à distance ?

Sur parcourcup, vous devez :

Rechercher la formation qui vous convient sur la plateforme Parcoursup en sélectionnant les formations à distance (dans la rubrique « aménagement »).

Emettre vos choix dans les universités ou écoles qui proposent les formations visées

Au campus connecté, vous prenez rendez-vous pour :

- Une présentation du campus et des modalités de suivi des formations
- Une aide aux démarches, si nécessaire

- Vous êtes étudiant et vous souhaitez vous réorienter ? Contactez :

Votre SCUIO pour un accompagnement à la réorientation

Le Campus Connecté pour une présentation et une aide dans vos démarches

- Vous êtes salarié, ou chercheur d'emploi et vous souhaitez reprendre une formation, à distance ?

Contactez-nous, nous vous conseillerons.

L'inscription au Campus connecté FUTUR est gratuite, seul le coût de la formation demandé par l'établissement d'enseignement à distance est à votre charge. Des aides, bourses, CPF, ...sont mobilisables.



SPÉCIAL COVID-19 !

Vous êtes étudiant inscrit dans une formation en présentiel et depuis plusieurs mois vous êtes contraints(es) de suivre vos cours à distance en raison de la crise sanitaire

Vous souhaitez poursuivre votre formation au campus connecté en attendant le retour en présentiel ?

Contactez-nous, le campus accompagne les étudiants dans votre situation

CONTACT

Campus Connecté : 02 72 41 01 00 - campusconnecte@cc-chateaubriant-derval.fr

Quai des Entrepreneurs – 6A rue d'ancenis - Châteaubriant

